



COMMISSION SCOLAIRE CENTRAL QUÉBEC  
CENTRAL QUÉBEC SCHOOL BOARD

**POLITIQUE RELATIVE AU BIEN-ÊTRE DES EMPLOYÉS EN MILIEU DE TRAVAIL**  
(adoptée le 13 juin 2014)

*Instaurer une culture de bien-être des employés en milieu de travail au moyen de stratégies ciblées*

« Une responsabilité individuelle et collective »

**Autorité : direction générale**

*Nota : Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.*

## Table des Matières

1. Énoncé.....	3
2. Principe directeur.....	3
3. Définitions .....	3
4. Portée .....	3
5. Objectifs du programme de bien-être des employés en milieu de travail de la Commission scolaire Central Québec.....	3
6. PROGRAMMES DE SOUTIEN .....	4
7. Rôles et responsabilités.....	4
8. Évaluation.....	5



## 1. Énoncé

- La Commission scolaire Central Québec (la Commission scolaire) reconnaît l'importance de continuer à instaurer et à maintenir un climat de travail sain et stimulant, au moyen d'un éventail de programmes, d'initiatives locales ainsi que d'activités ou d'événements spéciaux;
- La Commission scolaire désire améliorer et optimiser le bien-être des employés en milieu de travail par des activités de formation et de prévention ainsi qu'en encourageant chacun à prendre la responsabilité de créer et de maintenir un climat de travail stimulant;
- La politique relative au bien-être des employés en milieu de travail sera mise en œuvre dans le respect de l'ensemble des lois, règlements, conventions collectives et autres politiques et procédures connexes ainsi que des considérations budgétaires annuelles.

## 2. Principe directeur

Chacun de nous doit participer à l'instauration d'une culture de bien-être des employés en milieu de travail et nous avons une responsabilité individuelle et collective à cet égard.

## 3. Définitions

### **Bien-être des employés en milieu de travail**

Aux fins de la présente politique, la notion de bien-être des employés en milieu de travail se traduit par des programmes, des activités et des pratiques ainsi que par des attitudes favorisant le bien-être physique, émotionnel et psychologique des employés, y compris des activités éducatives de sensibilisation, des programmes de prévention comme le Programme d'aide aux employés (PAE) et le soutien des gestionnaires et des collègues dans leur milieu de travail.

## 4. Portée

La présente politique s'applique à tous les employés de la Commission scolaire Central Québec, quels que soient le pourcentage de leur tâche ou la nature de leur contrat.

## 5. Objectifs du programme de bien-être des employés en milieu de travail de la Commission scolaire Central Québec

- Maintenir une culture organisationnelle favorisant l'ouverture d'esprit, le leadership, la coopération et la bienveillance;
- Continuer à promouvoir la devise de la Commission scolaire « Continuons à apprendre » par la tenue d'activités de formation et d'activités préventives de sensibilisation portant sur le bien-être des employés en milieu de travail;
- Offrir à tous les employés un environnement de travail sécuritaire, stimulant et respectueux;
- Insister sur l'importance du perfectionnement professionnel, en encourageant le dialogue professionnel entre collègues et en établissant des objectifs clairs en matière de perfectionnement continu;
- Améliorer notre compréhension commune des problèmes liés au travail qui affectent la santé et le bien-être des employés;
- Accroître les connaissances, les compétences et les aptitudes permettant aux membres du personnel de prendre en main leur propre bien-être, en leur offrant des mesures de soutien, selon les dispositions de la présente politique.



## 6. PROGRAMMES DE SOUTIEN

**Le bien-être des employés en milieu de travail sera encouragé et appuyé par les programmes existants et par d'autres options connexes, à l'image des mesures suivantes :**

- Activités de sensibilisation (à l'échelle de la Commission scolaire et localement) – bulletins d'information portant sur le bien-être, courriels offrant des conseils pratiques, ateliers spéciaux, initiatives portant sur l'esprit d'équipe, conférences sur la résolution de conflits, etc.;
- Octroi d'un budget annuel pour appuyer le programme;
- Augmentation de l'utilisation du Programme d'aide aux employés (PAE) pour venir en aide aux membres de notre personnel qui doivent affronter des défis ou des difficultés d'ordre personnel et professionnel;
- Veiller à ce que notre politique pour contrer toute forme de harcèlement soit bien connue de tous, afin d'assurer que chaque employé se sente en sécurité et respecté en toutes circonstances et en tout temps;
- Insister sur l'importance du perfectionnement professionnel, en encourageant le dialogue professionnel entre collègues et en établissant des objectifs clairs en matière de perfectionnement continu;
- Souligner l'importance de notre politique de reconnaissance envers les employés en milieu de travail;
- Encourager les initiatives relatives à la conciliation travail-famille telles que les horaires variables, les congés autorisés, la possibilité de travailler à distance par moments, etc.;
- Faire la promotion de la santé et mettre en œuvre des activités de prévention comme des conférences portant sur la santé, l'ergonomie en milieu de travail, les premiers soins, les cours de RCR, la gestion du stress, etc.;
- Continuer à promouvoir les programmes d'entraînement physique offerts à tous les membres du personnel de la Commission scolaire par « Énergie-Cardio »;
- Offrir des activités et des initiatives de perfectionnement professionnel;
- Encourager et promouvoir les activités sociales au niveau local.

## 7. Rôles et responsabilités

- **Chaque employé** a la responsabilité d'améliorer sa prise de conscience et sa compréhension des facteurs personnels et professionnels (positifs ou négatifs) qui affectent le bien-être en milieu de travail et de partager ses idées, ses opinions et son expertise pour trouver des solutions qui auront des répercussions positives sur le bien-être des employés.
- **Chaque direction de service et chaque direction d'établissement scolaire** ont la responsabilité de donner à leur personnel de l'information sur la présente politique ainsi que d'élaborer ou de mettre en œuvre des initiatives locales (comme des séances de formation/sensibilisation à l'intention des employés) pour appuyer les objectifs de la politique. Un rapport annuel portant sur les initiatives relatives au bien-être en milieu de travail qui a eu lieu en cours d'année devra être présenté à la direction du Service des ressources humaines à la fin de chaque année scolaire.



- La direction du Service des ressources humaines a le mandat de gérer les programmes et les budgets relatifs au bien-être des employés en milieu de travail, de donner de l'information et d'offrir du soutien pour l'organisation des initiatives locales, de procéder, de façon périodique, à des sondages sur le climat qui règne au travail, de fournir à la direction générale des rapports annuels et de lui faire part de toute préoccupation majeure à propos de l'application de la présente politique.
- La direction générale a le mandat d'assurer la communication et la mise en œuvre de la politique relative au bien-être des employés en milieu de travail, de façon uniforme dans tous les établissements scolaires et au centre administratif. La direction générale présentera au Conseil des commissaires un rapport annuel sur les activités connexes organisées par la Commission scolaire et les établissements scolaires.
- Le Conseil des commissaires a le mandat d'adopter la politique et d'assurer que tous s'y conforment.

## 8. Évaluation

- La politique relative au bien-être des employés en milieu de travail sera évaluée au moins tous les trois ans, par l'analyse des données et des tendances, en vue de déterminer si l'on répond bien aux besoins des employés en matière de bien-être en milieu de travail.

